

**Intervention de Yves PIETRASANTA en séance plénière du
Parlement Européen à Strasbourg le lundi 02 juin 2003
sur la Résolution du Parlement européen sur le rapport annuel du
programme MEDA dont il est le rapporteur**

Le programme MEDA est l'outil de mise en œuvre de la politique méditerranéenne définie par le processus de Barcelone (1995). La première phase fut réalisée par le programme MEDA I (1995-1999), puis la deuxième phase par le programme MEDA II, actuel, défini par les rapports VALDIVIESO et PIETRASANTA lors de l'année 2000. Ce nouveau règlement est entré en vigueur le 15 décembre 2000 et nous avons pu analyser son fonctionnement jusqu'à la fin 2002.

Les conclusions concernant MEDA I avaient suscité de nombreuses réserves, le rapport des paiements par rapport aux engagements de 1995 à 1999 n'ayant été globalement que de 26%. Les causes principales de cet échec relatif ont été ciblées comme étant dues à la longueur des négociations et à la complexité des procédures du programme, au caractère pluriannuel de certaines opérations, à la capacité administrative limitée des pays MEDA associée et, il faut bien le dire, au manque de moyens administratifs de la commission exécutive pour gérer ce programme l'obligeant à déléguer à des Bureaux d'assistance technique dont l'intervention ne s'est pas révélée concluante.

MEDA II ne se borne pas à favoriser la création d'une zone de libre échange au niveau méditerranéen à l'horizon 2010 mais ajoute à la coopération méditerranéenne économique un volet social, culturel et environnemental. Ce programme est doté pour la période 2000-2006 d'une enveloppe financière globale de 12.75 milliards d'euros (UE+BEI).

De façon brève par rapport au document que nous avons déposé l'analyse de la situation nous amène à tirer les conclusions suivantes :

1°/ Nous constatons une nette amélioration MEDA II/MEDA I et ceci grâce à la création de la Direction Office de Coopération EUROP-AID auprès des Relations extérieures. Ainsi de 26% en ce qui concerne le rapport global paiements/engagements de MEDA I, nous passons à 37.4% en 2000, 53.0% en 2001 et 92.9% en 2002 soit 59% globalement pour MEDA II !

Il y a eu, pour cela, démantèlement des BAT et mise en place de délégations (8 : Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Jordanie, Syrie, Liban et Cisjordanie et Gaza avec seulement une représentation pour cette dernière) plus opérationnelles avec des représentants de la Commission et des « centres de ressources » bien identifiés dans chaque pays.

2°/ La comitologie a été simplifiée et un guide méthodologique a été mis en place en mars 2002.

3°/ Ainsi que nous l'avons recommandé, à plusieurs reprises, le parlement est très attentif au lien à réaliser entre l'affectation des aides et le respect de **la politique des droits de l'homme** par les divers pays sur laquelle nous demandons un rapport annuel.

4°/ Nous souhaitons un suivi régulier concernant l'expression démocratique dans le choix des projets ne faisant pas appel uniquement aux négociations bilatérales UE/Etat concerné mais veillant à la participation de la société civile, des ONG et au respect également des critères de genre concernant notamment la participation des femmes.

5°/ Nous insistons sur la nécessité de développer davantage les relations Sud-Sud par rapport aux relations bilatérales qui absorbent, encore aujourd'hui, plus de 85% des crédits.

6°/ Nous prenons en compte les travaux en cours de la Convention Européenne pour faire face aux cinq défis pour les pays MEDA : a/ démographique – b/ l'emploi et la migration – c/ la globalisation – d/ la raréfaction des ressources naturelles – e/ le défi environnemental et les droits de l'homme.

7°/ Nous suggérons d'utiliser le 6^{ème} PCRDT pour faire des recherches dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture destinée à assurer la souveraineté alimentaire et en particulier la gestion de l'eau ; de mettre davantage l'accent sur les énergies renouvelables. Nous rappelons que le bassin méditerranéen possède la majeure variété de spécimens agraires et de semences de toutes les zones tempérées qui doit être préservé. Nous voulons que plus d'attention soit apportée à l'agrodiversité, à l'exécution de projets destinés aux propres paysans, aux commerçants, aux consommateurs et aux P.M.E. Nous demandons la mise en œuvre d'actions ciblées en vue de développer la société de l'information et l'utilisation d'internet ainsi que tous les nouveaux systèmes de communication électronique en invitant les partenaires à investir dans la formation et dans l'éducation au sein des établissements et à intensifier les coopérations inter-universitaires.

Enfin, notons que toute cette action MEDA se place actuellement dans le contexte difficile de l'après-guerre en IRAK, de la résolution difficile au proche orient des problèmes et de la relance du processus de paix ISRAEL-PALESTINE et de la nouvelle balance instaurée par le traité de Nice avec l'élargissement à 25 dont nous devons rester vigilants à ce qu'il ne soit pas prétexte à pénaliser la coopérations méditerranéenne.

C'est pourquoi, nous soutenons la création d'une Fondation euroméditerranéenne pour le dialogue entre les cultures et les civilisations ainsi que l'Observatoire sur les migrations, la création d'une Banque euroméditerranéenne d'investissement et d'une Assemblée parlementaire euroméditerranéenne ayant un rôle structurant dans une politique de coopération euroméditerranéenne suivie et bien intégrée.

Remercier Madame Véronique de KEYSER (AFET), Commission des droits de la femme, EUROPAID
